

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 1^{er} MARS 2022 à 18 h 30, SALLE DU CONSEIL

Nombre de conseillers : 15 - En exercice : 13

Date de convocation du Conseil Municipal et d'affichage : 21 février 2022

Présents : 9

Votants : 12

***L'an deux mil vingt-deux, le 1^{er} mars à dix-huit heures trente**, les membres du conseil municipal de la commune de Queaux se sont réunis dans la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.*

Présents : Gisèle JEAN, Didier NIQUET, Joël MESMIN, Michel THEVENET, Armelle PAGEAUT, Arlette DEVILLE, Marion RIBARDIERE, Michel MASSE, Hugues MANESSE

Absents excusés :

Thierry PERROT (procuration à Didier NIQUET),

Catherine PAPILLIER (procuration à Gisèle JEAN)

Lesley KOOLMAN (procuration à Michel MASSE),

Jean SOUCHAUD

▷ **Ordre du jour :**

PARTIE DÉLIBÉRATIVE :

FINANCES :

- ✓ Vote des taxes
- ✓ Examen et vote des comptes de gestion 2021- budgets communal, camping et CCAS
- ✓ Comptes administratifs - budgets communal, camping et CCAS
- ✓ Affectation des résultats 2021 - budgets communal, camping et CCAS
- ✓ Vote des budgets primitifs - budgets communal, camping et CCAS
- ✓ Demande de subvention culture à la CCVG
- ✓ Demande de subvention bac à chaînes

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Bilan consommation 2021 Soregies
- ✓ Déploiement de la fibre
- ✓ Suivi des chantiers voirie
- ✓ Bilan de la réunion publique avec le Simer

Madame le Maire propose de rajouter la délibération suivante :

- ✓ Demande de subvention pour le bac à chaînes et l'écoconstruction

Approbation de l'ordre du jour par le conseil municipal à l'unanimité

Début de la séance 18 h 30

Est élu(e) secrétaire de séance :

Approbation du compte rendu du conseil du 25 janvier 2022 à l'unanimité

- **PARTIE DÉLIBÉRATIVE :**

1. VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE 2022

La compensation des recettes communales, mise en place à la suite de la suppression de la perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales, prend la forme d'un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur le territoire de la commune.

Ce transfert s'opère en identifiant un taux communal de référence de TFPB, égal à la somme :

Du taux départemental d'imposition 2021 : 17.62 % pour la Vienne

Et du taux communal d'imposition de 2021 : 10.72 %

Soit un taux de référence de : 28.34 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE de reconduire les taux 2021
- VOTE, en conséquence, les taux de fiscalité directe locale ci-dessous pour 2022 :
 - Taxe foncière propriétés non bâties : 41.36%
 - Taxe foncière propriétés bâties : 28.34%

2. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021- BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal réunit sous la présidence de Gisèle JEAN, Maire :

- expose aux membres le compte de gestion établi par le Service de Gestion comptable Sud Vienne à la clôture de l'exercice

- le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le compte de gestion 2021, reflet exact du compte administratif 2021 du maire.

3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal réunit sous la présidence de Didier NIQUET, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Madame Gisèle JEAN, Maire, qui se retire au moment du vote.

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	486 872,83 €
RECETTES	524 158,50 €
Résultat de l'année	37 285,67 €
résultat de fonctionnement reporté	46 378,01 €
RESULTAT DE CLOTURE	37 285,67 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	130 355,67 €
RECETTES	216 923,65 €
Résultat de l'année	86 567,98 €
résultat d'investissement reporté	121 150,64 €
solde des restes à réaliser	55 401,64 €
RESULTAT DE CLOTURE	86 567,98 €

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

Fonctionnement :

Malgré une réduction des dépenses y compris en personnel à 486 000 €, le résultat net cumulé baisse de 9000 €, reste positif cependant à un niveau faible de 37 000 €. Les recettes de fonctionnement ont augmenté mais la commune n'a plus aucun levier pour les augmenter de façon conséquente. Nous ne pouvons plus agir sur les trois taxes, l'augmentation du nombre de logements habités ne rapportent rien depuis la suppression de la taxe d'habitation qui reste au niveau de 2017.

L'entretien du matériel technique devient de plus en plus coûteux au fur et à mesure de leur vieillissement. Il sera difficile de réinvestir sur du matériel.

Investissement :

Comme le budget ne dégage pas d'excédent, l'investissement est financé par le FCTVA, les subventions de l'État, du département et de la CCVG. La commune a investi 130 000 euros en 2021 ce qui est important. Il s'agit de l'étude ruralité, du passage en LED de l'éclairage public chez Renard, de l'achat du camion benne, travaux à l'église (extérieurs, murs et chauffage), remplacement de luminaires...

Les restes à réaliser restent importants du fait du retard de travaux de voirie de mise en sécurité.

4. AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – BUDGET COMMUNAL

AFFECTATION DES RESULTATS	
Excédent d'investissement reporté (001)	86 567,98 €
Excédent de fonctionnement reporté (002)	37 285,67 €

VOTÉ À LUNANIMITÉ

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET COMMUNAL

Le conseil Municipal réunit sous la présidence de Gisèle JEAN, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	502 229,05 €
RECETTES	502 229,05 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	235 207,31 €
RECETTES	235 207,31 €

VOTÉ À LUNANIMITÉ

Fonctionnement équilibré à 502 000 € incluant le résultat net cumulé, avec une ligne dépenses imprévues à 10 000 € ce qui est peu. Nous avons anticipé une hausse des tarifs des consommables électricité et combustibles.

Investissement : les travaux de la rue de la mairie sont l'essentiel de l'investissement pour 118 000 €, mais nous devons prévoir le remplacement d'une borne d'incendie, un étage au columbarium pour 5000 euros et des travaux de rénovation et mise en sécurité de bâtiments publics (terrasse et mur résidence d'artistes), matériel informatique à renouveler. Le total est de 204 000 €.

Le budget est équilibré par la vente de Château gaillard à 70 000 €.

EN CONCLUSION :

Le budget communal est très contraint, trop pour dégager un excédent malgré une compression maximale des dépenses. Le remplacement du gros matériel est difficilement envisageable. Sans

redonner du pouvoir aux maires sur leurs recettes, une commune comme la nôtre dépendante de l'État ne peut que survivre au mieux et ce malgré l'obtention de subventions.

6. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 – CAMPING

Le conseil municipal réunit sous la présidence de Gisèle JEAN, Maire :

- expose aux membres le compte de gestion établi par le Service de Gestion comptable Sud Vienne à la clôture de l'exercice
- le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE le compte de gestion 2021, reflet exact du compte administratif 2021 du maire.

7. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU CAMPING

Le conseil municipal réunit sous la présidence de Didier NIQUET, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Madame Gisèle JEAN, Maire, qui se retire au moment du vote

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	70 432,46 €
RECETTES	114 614,72 €
RESULTAT DE CLOTURE	44 182,26 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	194 508,94 €
RECETTES	188 184,78 €
Résultat de l'année	- 6 324,16 €
solde des restes à réaliser	- 168,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	- 6 324,16 €

VOTÉ À LUNANIMITÉ

Fonctionnement : du fait d'une bonne saison du camping tout au long de l'année le résultat est positif 44 000 €. En revanche la guinguette n'a pas atteint les objectifs vu la météo de l'été, la saison a été très courte. Les charges augmentent d'année en année pour l'électricité et le personnel.

Investissement : Les investissements ont été très importants (194 000 €) et correspondent essentiellement à la réalisation de la guinguette. Les coûts des produits ayant augmenté, les dépenses ont été supérieures aux recettes malgré un emprunt de 40 000 euros pour terminer la guinguette.

8. AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – CAMPING

AFFECTATION DES RESULTATS	
Excédent de fonctionnement reporté (002)	14 590,10 €
excédents de fonctionnement capitalisés	29 592,16 €
Excédent d'investissement reporté (001)	- 6 324,16 €

VOTÉ À LUNANIMITÉ

9. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – CAMPING

Le conseil municipal réunit sous la présidence de Gisèle JEAN, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	102 790,10 €
RECETTES	102 790,10 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	177 755,71 €
RECETTES	177 755,71 €

VOTÉ À LUNANIMITÉ

Fonctionnement : De façon prudente nous avons réduit les recettes attendues ainsi que les dépenses. Le remboursement de l'emprunt est mis en réserve.

Investissement : la réalisation d'un bac à chaînes est en projet. Les études de sol sont en cours et budgétisées, un maître d'ouvrage a été pris. Les subventions sont demandées. La réalisation dépend des réponses à nos demandes. Pour l'apport de la commune une collecte en ligne sera effectuée.

10. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 – CCAS

Le conseil d'administration réunit sous la présidence de Gisèle JEAN, Maire,

- expose aux membres le compte de gestion établi par le Service de Gestion comptable Sud Vienne à la clôture de l'exercice
- le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE le compte de gestion 2021, reflet exact du compte administratif 2021 du maire.

11. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU CCAS

Le conseil municipal réunit sous la présidence de Arlette DEVILLE, vice-Présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Madame Gisèle JEAN, Maire, qui se retire au moment du vote.

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	4 982,71 €
RECETTES	9 475,80 €
RESULTAT DE CLOTURE	4 493,09 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	34,55 €
RECETTES	34,55 €
solde des restes à réaliser	
RESULTAT DE CLOTURE	34,55 €

VOTÉ À LUNANIMITÉ

12. AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – CCAS

Le conseil municipal réunit sous la présidence de Arlette DEVILLE, vice-Présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Madame Gisèle JEAN, Maire, qui se retire au moment du vote.

AFFECTATION DES RESULTATS	
Excédent de fonctionnement reporté (002)	4 493,09 €
Excédent d'investissement reporté (001)	34,55 €

VOTÉ À LUNANIMITÉ

13. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – CCAS

Le conseil d'administration réunit sous la présidence de Gisèle JEAN, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	9 358,09 €
RECETTES	9 358,09 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	34,55 €
RECETTES	34,55 €

VOTÉ À LUNANIMITÉ

14. DEMANDE DE SUBVENTION FESTIVAL 2022

Madame le Maire expose au conseil municipal le programme du festival d'été 2022.

Elle propose le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT	FINANCEMENT	MONTANT
PLUTÔT BLUES - 4/06/2022	300,00 €	CCVG 20 %	2 945,56 €
SOUND'N SOUL - 8/07/2022	500,00 €		
TIO MANUEL - 15/07/2022	1 000,00 €		
SLAINTE - 22/07/2022	700,00 €		
WILLIAM CHABBEY - 29/07/2022	1 500,00 €	DEPARTEMENT 8,15%	1 200,00 €
GOLDEN PARACHUTE - 05/08/2022	3 500,00 €		
MARACUJAH - 12/08/2022	1 900,00 €		
ROLLING SCREAM - 19/08/2022	1 000,00 €	COMMUNE 71,85%	10 582,26 €
technicien, son et matériel	550,00 €		
SACEM	339,00 €		
personnel	1 738,82 €		
communication (flyers et affiches)	2 000,00 €		
TOTAL	14 727,82 €		14 727,82 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le tableau de financement
- DÉCIDE l'ouverture des crédits nécessaires au budget primitif annexe du camping 2022 compte 6232
- AUTORISE Mme le Maire à faire les demandes de subvention auprès du Département et de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

15. DEMANDE DE SUBVENTION FEDER POUR LE BAC A CHAINES

Madame le Maire présente au conseil municipal le tableau de financement pour la construction d'un bac à chaînes à l'aire de loisirs :

Nature des Travaux	Prix HT	FINANCEMENT	MONTANT HT
Réalisation d'un bac à chaînes	141 200 €	FSIL 30 %	42 360 €
		FEDER 50 %	70 600 €
		AUTOFINANCEMENT 20%	28 240 €
TOTAL	141 200 €		141 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE le tableau de financement
- AUTORISE Madame le Maire à faire la demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine

16. DEMANDE DE SUBVENTION DSIL POUR LE BAC A CHAINES ET L'ECOCONSTRUCTION

Madame le Maire présente au conseil municipal le tableau de financement pour la construction d'un bac à chaînes à l'aire de loisirs et de l'écoconstruction :

Nature des Travaux	Prix HT	FINANCEMENT	MONTANT HT
réalisation d'un bac à chaînes	141 200,00 €	FEDER 32,65 %	70 600,00 €
écoconstruction	75 000,00 €	DSIL 30 %	64 860,00 €
		AUTOFINANCEMENT 37,34 %	80 740,00 €
TOTAL	216 200,00 €	TOTAL	216 200,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE le tableau de financement
- AUTORISE Madame le Maire à faire la demande de subvention auprès de la Préfecture

PARTIE NON DÉLIBÉRATIVE : QUESTIONS DIVERSES :

***Bilan consommation 2021 Sorégies :**

Une réunion s'est tenue avec le responsable du secteur de Sorégies. La commune a baissé sa consommation de 15%, du fait :

- Du contrat passé
- De l'économie faite par le passage progressif en LED de l'éclairage public, mais il reste plusieurs secteurs à faire encore (route d'Usson et route de Lussac, le bourg)
- D'une moindre consommation dans nos salles sauf Château gaillard et la résidence d'artistes.

***Déploiement de la fibre :**

La fibre sera déployée sur toute la commune en 2025. Dans le bourg elle sera déployée en 2022. Les lieux-dits du côté de Moussac seront raccordés en même temps que la commune de Moussac, et ceux du côté d'Usson-du-Poitou en même temps que Usson-du-Poitou. Les habitants auront une information dans le prochain Actu sur ce déploiement à venir.

***Suivi des chantiers voirie :**

Les travaux gérés par Eaux de Vienne se poursuivent dans les temps, en parallèle rue de la Fontaine et rue de la Mairie. Proposition de réfection de la chaussée en bi-couche sur les tranchées et en mono couche sur le reste. Problème de dégradation des bordures hors emprise du futur aménagement du fait du passage des engins de chantiers.

Problème d'affaissement des abords de tranchées rue de la mairie.

Modification du raccordement de la rue de la mairie au carrefour.

Les travaux d'aménagement rue de la mairie commenceront le 19 avril, pour une durée prévisionnelle de 5 semaines. Fin prévue le 29 mai 2022.

***Bilan de la réunion publique avec le Simer :**

Réunion publique organisée le 23 février avec une cinquantaine d'habitants.

Projet global : Réduire les déchets et favoriser le tri du sac noir. La taxe (TGAP) sur la tonne enfouie passe de 15 à 65 euros. Si on ne réduit pas les déchets la redevance va exploser.

Réduire la part enfouie non recyclable sac noir et réduire de fait les levées sur bac noir. 12 levées par an, possible de les regrouper. Bac jaune ne compte pas peut être sorti tous les 15 jours.

Conserver les déchetteries 30 euros par personne et par an, favoriser le réemploi par recyclage.

Problème des résidences secondaires qui auront un accès place de l'église avec badge.

Problème des personnes avec couches, un bac plus grand sera peut-être demandé.

Problème de l'éloignement du domicile, beaucoup de bacs restent sur le long des routes tout le temps : trouver des solutions pour les sortir le moins possible avec les voisins.

Regret que les solutions n'aient pas été expérimentées à petite échelle.

Pour la commune proposition de collecte des problèmes des habitants, voir si on peut les résoudre localement sinon transmettre au Simer.

Problème gestion des sacs en dépôts sauvages.

L'année 2022 est une année « test », la facturation relative à la redevance incitative ne prendra effet qu'à compter de janvier 2023.

Une nouvelle communication sera effectuée dans le prochain Actu.

***1^{er} mai :**

La préparation du 1^{er} mai se poursuit, le programme sera établi en fonction des réponses des exposants et des participants.

* **Ukraine** : via la Communauté de communes (CCVG) une collecte de médicaments va être effectuée par les communes. Les habitants seront avertis via CityAll. La Communauté de communes apportera les médicaments au CHU. Remise des médicaments ou produits de soins à la mairie.

Fin de la séance à 20h45